

JUILLET 2025



CHARTRE ETHIQUE

UN SOCLE COMMUN POUR UN AVENIR RESPONSABLE

LE CARTON, UN PRODUIT AUX RESSOURCES INFINIES

La première étape de l'évolution
de l'éthique est un sentiment de solidarité
avec les autres êtres humains.

Albert Schweitzer



William TAVERNIER

*Directeur général
NEUVISTAC TUPACK*

- LYON (69) -

Alain KERBRAT

*Dirigeant entrepreneur
Président du Groupe TUPACK*

- PARIS (75) -

Stéphane GUIBERT

*Directeur général
EM2 TUPACK*

- NANTES (44) -

AVANT-PROPOS

Depuis plus de 70 ans, le **GROUPE TUPACK** conçoit et fabrique des tubes, des mandrins, des emballages cylindriques et des plateaux en carton qui répondent aux exigences de l'ensemble des secteurs d'activités de ses clients.

Notre mission est de vous accompagner dans vos projets en vous proposant des produits de haute qualité, fabriqués en France et toujours inscrits dans une démarche d'économie durable.

TRAVAIL ETHIQUE

1

TUPACK est conforme à toutes les législations et réglementations en vigueur dans son pays de production : la France

Nous recherchons l'amélioration continue de la présente politique et des engagements associés, en vue de promouvoir et de soutenir les principes auxquels nous adhérons.

TUPACK communique sa vision de la responsabilité sociétale ainsi que sa politique RSE, au sein de son organisation et auprès de ses parties prenantes.

De tous nos partenaires, nous exigeons des standards éthiques élevés dans nos chaînes d'approvisionnement et alignons notre politique d'achat sur nos engagements, tels qu'inscrit dans notre « Charte achat responsable ». Cette charte rappelle notre exigence et notre besoin d'exemplarité.

Tous les collaborateurs de **TUPACK** ont pris connaissance de cette charte éthique par le référent RSE de leur site de rattachement.



PRATIQUES LOYALES

2

ANTI-CORRUPTION

TUPACK refuse la corruption dans les transactions qu'il réalise ou fait réaliser pour son compte qui soit de nature à s'apparenter à une tentative d'obtenir ou de maintenir des avantages commerciaux, ou à influencer le cours de décisions commerciales.

Aucun collaborateur ne se verra appliquer une sanction ou autre mesure punitive pour avoir refusé de commettre un acte de corruption ou fait état de réticence en la matière.

BLANCHIMENT D'ARGENT OU FINANCEMENT DU TERRORISME

TUPACK respecte les normes, procédures comptables et bancaires applicables sur le plan national et international.

Nous nous conformons aux législations nationales et internationales en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la fraude et autres pratiques illégales.

ANTI-TRUST

TUPACK est conforme aux lois anti-trust.

Nous ne cherchons pas à utiliser notre appartenance à des organisations professionnelles dans le but d'obtenir ou d'échanger des informations commerciales confidentielles en contradiction avec les lois et règlements anti-trust.

TRANSPARENCE

3

TUPACK se conforme aux lois et aux réglementations régissant le commerce de produits qu'il vend, y compris les réglementations nationales et chartes professionnelles de référence s'y appliquant.

Nous communiquons de manière adéquate à nos clients et prospects, dans le cadre des appels d'offres par exemple, les informations pertinentes concernant les caractéristiques physiques de nos produits.

Nous ne faisons pas de déclaration ou représentation mensongères ou trompeuses et n'omettons aucune information importante dans le cadre de la promotion de nos produits.

Nous adhérons à des standards élevés de qualité de nos produits.

Nous formons nos collaborateurs sur l'histoire, le patrimoine, les produits et la politique de notre entreprise. Cette connaissance, leur permet d'être en mesure d'offrir une information complète et fiable à nos partenaires.

Nous nous engageons à fournir à nos clients des informations claires et transparentes sur l'origine des matières utilisées dans leurs produits, en particulier lorsque ces matières sont certifiées FSC®.

DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENFANT

4

TUPACK s'engage à respecter la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » dans ses sites de production et dans toutes ses relations avec ses partenaires.

Nous sommes engagés à promouvoir une amélioration continue de la performance sociale tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. À cet effet, nous nous efforçons d'aligner notre politique d'achat avec nos engagements sociaux.

RESPECT DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

TUPACK soutient les conventions fondamentales de « l'Organisation internationale du travail » relatives aux droits de l'homme au sein de ses organisations et agit constamment en conformité avec elles.

TRAVAIL FORCÉ ET OBLIGATOIRE

TUPACK considère le travail comme un acte volontaire, basé sur le consentement mutuel et exempt de menace.

Nous ne pratiquons et ne tolérons aucune forme de travail forcé ou obligatoire.

Nous requérons de nos parties prenantes qu'elles adhèrent à ces engagements.

TRAVAIL DES ENFANTS

Les collaborateurs de **TUPACK** sont principalement âgés de 18 et 65 ans.

TUPACK forme parfois des mineurs de plus de 15 ans dans le cadre clairement défini des lois françaises en vigueur (par exemple dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle).

Nous utilisons la formation professionnelle pour transmettre notre expertise et notre savoir-faire aux jeunes générations.

Nous demandons à nos partenaires qui nous fournissent des produits et services de respecter ces mêmes valeurs. Nous leur transmettons en ce sens, notre « Charte d'achat responsable ».

DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENFANT

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

TUPACK ne pratique pas et ne tolère aucune forme de discrimination.

Nous respectons la diversité culturelle et religieuse de nos collaborateurs dans le cadre des fondements laïcs qui régissent notre société.

Nous fournissons à nos collaborateurs, sur la base continue, la formation leur permettant d'acquérir, d'entretenir et de développer les compétences qui leur donnent accès à des opportunités de carrière.

La formation continue pratiquée au quotidien chez **TUPACK** permet à tous nos collaborateurs de développer leurs compétences et leur employabilité.

Nous sommes engagés à améliorer la parité homme/femme au sein de nos sites de production.

Nous requérons de nos partenaires qu'ils nous fournissent des produits ou services adhérant à ces engagements.

HARCÈLEMENT PHYSIQUE ET MORAL

TUPACK n'autorise en aucune circonstance les punitions corporelles. Nous interdisons le recours à tout traitement dégradant, harcèlement, abus, contrainte ou intimidation, quelle qu'en soit la forme.

Dans notre règlement intérieur, nous communiquons clairement à tous nos collaborateurs les mesures et procédures disciplinaires applicables, les différents recours et investigations possibles.

LIBERTÉ DES COLLABORATEURS

TUPACK adhère au droit du travail et aux dispositions sectorielles applicables.

Nous garantissons que les travaux et prestations assurés par nous-mêmes, sur nos sites de production sont réalisés dans le cadre de contrats d'emploi légitimes.

Nous ne retenons pas en dépôt d'originaux de documentation personnelle de nos collaborateurs (carte d'identité, passeport, ...). Nous n'exigeons aucune forme de caution ou frais en contrepartie de l'embauche.

Nous attendons les mêmes engagements de nos partenaires qui nous fournissent des produits et des services.

DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENFANT

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Nous nous engageons à respecter le droit du travail, y compris les lois et les conventions collectives applicables.

Nous requérons de nos partenaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.



SANTE ET SECURITE

5

Chez **TUPACK**, nous nous attachons à ce que les conditions de travail soient sûres et saines pour tous les collaborateurs.

Nous prenons des mesures proactives pour prévenir les accidents, les blessures et les problèmes de santé liés au travail.

Nous nous assurons que nos collaborateurs soient informés des risques et des dangers spécifiques associés à leur fonction. Nous nous engageons à leur communiquer les moyens permettant de s'en protéger et des mesures à prendre en cas d'incident conformément à la réglementation en vigueur.

Nous avons mis en place sur nos sites une commission d'écoute en complément des CSE.

Nous assurons un suivi des problématiques de santé et sécurité qui font l'objet d'un plan d'action.

Nous veillons à l'amélioration de nos sites pour proposer des environnements de travail adéquats et conformes aux normes requises (éclairage, ventilation, niveaux de bruits, qualité de l'air, température, etc.).

Nous requérons de nos partenaires, qui nous fournissent des produits ou services, qu'ils adhèrent à ces engagements et le cas échéant, leur apportons l'aide nécessaire pour atteindre les standards requis.

HORAIRE ET RÉMUNÉRATION

Nous nous assurons que les heures de travail et la rémunération de tous les employés soient conformes à la législation et aux dispositions sectorielles en vigueur.



ANCRAGE TERRITORIAL

6

Chaque site privilégie les fournisseurs de produits et services les plus proches géographiquement de lui afin de favoriser l'ancrage territorial de nos sites de production et de minorer nos impacts carbone.

Nous nous engageons à faire rayonner nos valeurs et engagements dans les territoires dans lesquels nous exerçons une activité.

Nous requérons de nos partenaires qui nous fournissent des produits ou services, qu'ils se donnent le même objectif et soutenons certaines de leurs initiatives le cas échéant.

Nous encourageons nos collaborateurs dans leurs investissements dans des programmes à vocation sociale ou humanitaires et soutenons certaines de leurs initiatives.



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

7

Nos sites sont conformes aux réglementations environnementales applicables et nous investissons dans des programmes de formation et de sensibilisation pour maintenir les connaissances de nos collaborateurs en matière d'environnement.

Nous requérons de nos partenaires qui nous fournissent des produits ou services qu'ils adhèrent à ces engagements.

Nous restons en alerte afin de minimiser l'utilisation de substances reconnues comme dommageable pour l'environnement ainsi que des produits toxiques dans nos processus de production et utiliserons des alternatives là où cela est techniquement faisable et possible.

TUPACK sécurise l'ensemble de ses stockages des produits dommageables ou toxiques pour l'environnement.

Nous nous assurons que les déchets issus de nos sites sont gérés de manières à prévenir toute pollution (air, eau, terre).

Nous encourageons des démarches de progrès continu sur le plan environnemental au sein de nos chaînes d'approvisionnement et chercherons à aligner notre politique d'achat sur nos engagements environnementaux.

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

TUPACK cherche à intégrer les considérations environnementales appropriées dans le développement de ses process, technologies, produits et packaging afin d'optimiser sa performance environnementale.

Nous maintenons une veille réglementaire et technologique pour être dans l'amélioration continue en matière d'écoconception.

Nous veillons à ce que les directeurs de site soient conscients des risques de pollution spécifique, des moyens de prévention appropriés et des mesures à prendre en cas d'incident.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

GESTION RESPONSABLE DE NOS DÉCHETS ET NOTRE CONSOMMATION D'EAU ET D'ÉNERGIE

TUPACK prend des mesures pour diminuer sa quantité de déchets issus de ses sites au travers des principes suivants : « Réduire, Récupérer, Réutiliser, Recycler ».

Nous mesurons de manière appropriée les déchets émis par nos sites afin d'alimenter des indicateurs et un programme continu de réduction et/ou de contrôle.

Nous prenons des mesures afin de réduire les quantités d'eau, l'utilisation d'énergies fossiles, d'optimiser les puissances consommées sur nos sites et par nos collaborateurs lors de leurs déplacements.

Nous mesurons de manière appropriée la consommation d'eau et d'énergie afin d'alimenter un programme continu de réduction et/ou de contrôle.

Nous cherchons à mettre en place des pratiques visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre ; informer et inciter la réduction de notre utilisation de carburants fossiles (en incluant les trajets domicile-travail de nos collaborateurs).

Alain KERBRAT

Dirigeant entrepreneur | Président TUPACK GROUPE



GROUPE TUPACK

Rue des Vignes

91590 Boissy-le-Cutté

TÉL. +33 1 69 46 00 66

www.tupack-groupe.com



TUPACK